

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF

Vingt et unième session ordinaire

9 – 13 juillet 2012

Addis-Abeba (Ethiopie)

EX.CL/738(XXI)

Original: Français

**RAPPORT INTERIMAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DECISION
ASSEMBLY/AU/DEC.351 (XVI) SUR LA CREATION D'UN CENTRE
AFRICAIN POUR LA RECONSTRUCTION ET
LE DEVELOPPEMENT POST-CONFLIT**

**RAPPORT INTERIMAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DECISION
ASSEMBLY/AU/DEC.351 (XVI) SUR LA CREATION D'UN CENTRE AFRICAIN
POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT POST-CONFLIT**

I. INTRODUCTION

1. Ce rapport est soumis en application du paragraphe 8 de la décision EX.CL/Dec.687 (XX) sur la création du Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC), adoptée par le Conseil exécutif, lors de sa 20^{ème} session ordinaire, tenue à Addis Abéba, du 23 au 27 janvier 2012. Le paragraphe 8 a demandé à la Commission de faire régulièrement rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la décision au Conseil exécutif.

II. RAPPEL

2. Le Conseil se souviendra que, lors de sa 16^{ème} session ordinaire tenue à Addis Abéba, les 30 et 31 janvier 2011, la Conférence de l'Union a adopté la décision Assembly/AU/Dec.351 (XVI) sur la création d'un Centre de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit. Dans cette décision, la Conférence, a notamment:

- (i) salué la proposition de la République arabe d'Égypte de créer le Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit; et
- (ii) demandé à la Commission, en collaboration avec le Gouvernement de la République arabe d'Égypte, de réaliser une étude sur les objectifs, la structure, les incidences financières et l'emplacement du Centre proposé, et d'en faire rapport à la prochaine session de la Conférence.

3. Lors de la 20^{ème} session ordinaire du Conseil exécutif, et en application de la demande figurant dans la décision Assembly/AU/Dec.351(XVI), la Commission a présenté un rapport sur la création du Centre de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit [Doc. EX.CL/711(XX)]. Outre une mise à jour sur l'état de mise en œuvre du Cadre d'action de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit, qui fut adopté à Banjul, en juin 2006, ledit rapport portait essentiellement sur les modalités de création du Centre proposé de l'UA pour la RDPC. De manière plus spécifique, le rapport a abordé les questions suivantes: les objectifs et le rôle du Centre de l'UA pour la RDPC, la structure, l'emplacement, le financement et les questions budgétaires.

4. Le rapport a conclu en soulignant que la création du Centre de l'UA pour la RDPC contribuerait considérablement au renforcement de la capacité de la Commission à faire face aux défis existants et a, en conséquence, demandé au Conseil exécutif d'approuver les recommandations qui y sont contenues. Il a également été indiqué que la mise en place opérationnelle du Centre se ferait d'une façon graduelle, grâce, pour les trois premières années, à des financements extrabudgétaires.

5. Pour sa part, le Conseil exécutif a adopté la décision EX.CL/Dec.687 (XX), dans laquelle, entre autres, il:

- a pris note du rapport que j'ai soumis;
- a également pris note, avec satisfaction, de la contribution de la République arabe d'Égypte à la réalisation de l'étude;
- a demandé à la Commission de soumettre au Comité des Représentants permanents (COREP), pour examen, des propositions sur les modalités de financement du Centre, sa structure et ses incidences financières;
- s'est félicité des offres de la République arabe d'Égypte et de la République de l'Ouganda d'abriter le Centre, et a recommandé aux deux États membres d'entreprendre des consultations en vue de trouver une solution à l'amiable sur le lieu d'établissement du Centre, et de faire rapport au Conseil exécutif le plus tôt possible; et
- a souligné la nécessité d'une réflexion générale sur la question de la répartition équitable des institutions et des structures de l'Union africaine dans les différentes régions du continent.

III. PRINCIPAUX DÉVELOPPEMENTS DEPUIS JANVIER 2012

6. Au cours de la période sous examen, la Commission a eu des consultations avec les Missions permanentes de l'Égypte et de l'Ouganda, à Addis Abéba, sur la question de l'emplacement du Centre. La Commission a saisi l'occasion de ces réunions pour encourager les deux pays à accélérer leurs consultations, en vue de trouver une solution à l'amiable à la question, conformément au paragraphe 6 de la décision EX.CL/Dec.687 (XX). La Commission a exprimé sa disponibilité à faciliter ce processus de quelque manière qui serait jugée appropriée.

7. Le 2 mai 2012, la Commission a reçu une note verbale de la Mission permanente de la République de l'Ouganda à Addis Abéba, soumettant un document qui décrit de façon exhaustive la position du Gouvernement ougandais sur la création du Centre de l'UA pour la RDPC. Le document couvre notamment les questions suivantes:

- (i) des observations sur les objectifs et les structures du Centre de l'UA pour la RDPC, sur lesquels le Gouvernement ougandais a marqué son accord. Cependant, le document souligne que la formation professionnelle devrait également être une composante clé du mandat du Centre;
- (ii) la justification de la candidature de l'Ouganda pour accueillir le Centre – à cet égard, le document met notamment en évidence l'engagement de l'Ouganda en faveur des objectifs et des valeurs de l'UA, le fait que l'Ouganda n'héberge aucun organe ou institution de l'UA, sa propre

expérience de sortie réussie d'un conflit, ainsi que ses efforts de reconstruction et de développement post-conflit au Nord de l'Ouganda, et la disponibilité des infrastructures requises;

- (iii) le lieu d'établissement proposé du Centre à Jinja, près de la source du Nil, avec une description des installations disponibles et d'autres avantages complémentaires, y compris le fait que la ville sert déjà de Centre conceptuel de formation pour les opérations de soutien à la paix et les activités post-conflit, et abrite le Centre sur le retour d'expérience des Forces armées de défense du peuple de l'Ouganda et le Centre ougandais pour la capacité de déploiement rapide (URDCC). La ville va également accueillir le Centre national d'alerte rapide ; et
- (iv) le budget, y compris la fourniture de bureaux pour le Centre, celle d'au moins deux salles de réunion, l'hébergement gratuit pour un an de son personnel international, et des installations en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC).

8. Dans la note verbale transmettant le document, la Mission permanente a demandé à la Commission de dépêcher une équipe en Ouganda, pour inspecter les facilités offertes par le Gouvernement. Par la suite, la Commission a eu une réunion avec le Représentant permanent de la République de l'Ouganda auprès de l'UA, pour échanger sur les diverses questions soulevées dans le document. La Commission envisage, en temps utile, de dépêcher une équipe en Ouganda, en réponse à l'invitation qui lui a été adressée.

9. Le 21 juin 2012, la Mission permanente de la République arabe d'Égypte a transmis une note verbale à la Commission relative au suivi des dispositions pertinentes de la décision EX.CL/Dec.687(XX). Dans cette note, l'Égypte, après avoir rappelé la décision Assembly/AU/ Dec.351(XVI), ainsi que la coopération et le soutien qu'elle a apportés à la Commission dans la réalisation de l'étude demandée par la Conférence:

- (i) a souligné que, bien que la proposition de l'Ouganda pour accueillir le Centre de l'UA pour la RDPC ait été faite tardivement, l'Égypte, dans un esprit de coopération et de compréhension, s'est félicitée de la décision EX.CL/Dec.687(XX), afin de permettre de donner plus de temps aux consultations qui permettront de parvenir à un consensus sur le lieu d'établissement du Centre;
- (ii) a réaffirmé sa volonté de commencer immédiatement à travailler avec la Commission pour la mise en place et l'opérationnalisation du Centre de l'UA pour la RDPC, en tenant compte des défis pressants auxquels font face plusieurs pays africains qui sortent de conflit, en particulier en aidant à la mobilisation des ressources nécessaires et en mettant à disposition les locaux requis dans un bâtiment historique situé dans l'enceinte qui abrite le Centre régional du Caire pour la formation sur le règlement des conflits et le

maintien de la paix en Afrique (CCCPA), ainsi que l'Institut égyptien des Études diplomatiques (IDS), en plein centre du Caire ; et

- (iii) a mis en évidence les infrastructures de pointe de l'Égypte, ainsi que sa contribution au renforcement de l'Architecture continentale de paix et de sécurité, y compris sa connaissance conceptuelle approfondie des processus de reconstruction post-conflit, et le fait qu'elle est l'un des principaux contributeurs aux opérations de soutien à la paix.

IV. OBSERVATIONS

10. Je note avec satisfaction l'intérêt que la création du Centre de l'UA pour la RDPC suscite parmi les États membres. Il s'agit là d'un développement bienvenu, tant il est vrai que les défis à relever dans le domaine de la reconstruction post-conflit et de la consolidation de la paix exigent la participation effective de tous les États membres et la mobilisation de toutes les ressources disponibles. La Commission envisage de tirer pleinement avantage de la bonne volonté existante pour faire avancer la mise en œuvre du Cadre d'action de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit.

11. J'encourage l'Égypte et l'Ouganda à accélérer leurs consultations, tel que demandé par le Conseil exécutif, afin de parvenir à une solution amiable sur la question du lieu d'établissement du Centre de l'UA pour la RDPC. La Commission est prête à aider à cet égard, et à explorer avec ces deux pays les options qui pourraient être envisagées. Le règlement rapide de cette question permettra à la Commission de lancer la phase suivante du processus de mise en place du Centre, y compris la finalisation des propositions demandées par le Conseil exécutif sur des aspects spécifiques, l'accélération du travail de mobilisation des ressources et l'accomplissement d'autres tâches connexes.

12. En entreprenant ces consultations, il importe de garder à l'esprit, tel qu'indiqué dans mon rapport de janvier dernier, que le Centre de l'UA pour la RDPC devra, dans l'exercice de son mandat, travailler en étroite collaboration avec les institutions existantes de recherche et d'autres institutions similaires en Afrique, afin d'exploiter pleinement les ressources disponibles et de maximiser son impact. Cela est d'autant plus nécessaire que la structure proposée du Centre est modeste. Avec un noyau de 7 personnes, l'efficacité du Centre de l'UA pour la RDPC dépendra largement de la qualité des relations qu'il établira avec les institutions compétentes à travers le continent.

13. Dans cette optique, il est possible d'envisager la création d'institutions satellites, situées dans d'autres régions du continent et reliées au Centre, indépendamment de l'emplacement de son siège. Ces institutions satellites, qui feront partie du Centre de l'UA pour la RDPC, pourraient se spécialiser sur des questions spécifiques relevant du mandat du Centre. Les modalités détaillées de la relation à établir pourraient être approfondies. Il est entendu que les pays accueillant ces institutions satellites seraient invités à apporter le soutien nécessaire à leur démarrage, de façon similaire au soutien

promis par l'Égypte et l'Ouganda au Centre. Naturellement, cela n'empêchera pas la mobilisation, par la Commission, de ressources supplémentaires à leur profit.

14. Je voudrais, une fois de plus, souligner qu'avec les progrès réalisés dans le règlement des situations de conflit sur le continent, il est urgent d'intensifier les efforts de reconstruction post-conflit et de consolidation de la paix. La création du Centre de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit contribuera considérablement à l'amélioration des capacités de la Commission à faire face aux défis à relever.